





Ville de Neufchâteau Grand-Place, 1 6840 NEUFCHATEAU

Secteur Valorisation et Propreté

Nos réf.: 211/FC/md

Votre contact: F. COLLARD +32 63 23 19 17

Directeur général

Arlon, le 5 octobre 2017

Mesdames, Messieurs,

Concerne: Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE.

J'ai l'honneur d'inviter votre Commune à participer à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE qui se tiendra le mercredi 8 novembre 2017 à 18 heures à l'Euro Space Center à Transinne.

L'ordre du jour de cette Assemblée est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mai 2017 à Libramont.

2. Approbation de la désignation d'un nouveau membre du Conseil de secteur Valorisation et Propreté en remplacement d'un membre démissionnaire de plein droit.

3. Approbation de l'actualisation pour 2018 du plan stratégique 2017-2019 incluant les prévisions financières.

4. Divers.

Nos équipes se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

A toutes fins utiles, je me permets de vous rappeler les dispositions ci-après du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article L1523-12 CDLD

§ 1^{er}. Chaque commune dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par les statuts ou le nombre de parts qu'elle détient.

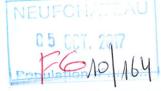
Les délégués de chaque commune et, le cas échéant, de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil.

A défaut de délibération du conseil communal et, s'il échet, du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé communal ou, le cas échéant, provincial, qu'il représente.









Ville de Neufchâteau Grand-Place, 1 6840 NEUFCHATEAU

Secteur Valorisation et Propreté

Nos réf.: 211/FC/md

Votre contact: F. COLLARD +32 63 23 19 17

Directeur général

Arlon, le 5 octobre 2017

Mesdames, Messieurs,

Concerne: Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE.

J'ai l'honneur d'inviter votre Commune à participer à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE qui se tiendra le mercredi 8 novembre 2017 à 18 heures à l'Euro Space Center à Transinne.

L'ordre du jour de cette Assemblée est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mai 2017 à Libramont.

2. Approbation de la désignation d'un nouveau membre du Conseil de secteur Valorisation et Propreté en remplacement d'un membre démissionnaire de plein droit.

3. Approbation de l'actualisation pour 2018 du plan stratégique 2017-2019 incluant les prévisions financières.

4. Divers.

Nos équipes se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

A toutes fins utiles, je me permets de vous rappeler les dispositions ci-après du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article L1523-12 CDLD

§ 1^{er}. Chaque commune dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par les statuts ou le nombre de parts qu'elle détient.

Les délégués de chaque commune et, le cas échéant, de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil.

A défaut de délibération du conseil communal et, s'il échet, du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé communal ou, le cas échéant, provincial, qu'il représente.

